Telligo

Charte de bonne conduite

À remettre à l'équipe d'animation le jour du départ. NE PAS NOUS L'ENVOYER

Telligo met tout en œuvre pour que les vacances de chacun soient réussies et pour que le comportement des uns ne nuise pas aux autres. C'est la raison pour laquelle les parents et les jeunes participant au séjour doivent en prendre connaissance et la signer.

RÈGLES DE VIE ET DE SÉCURITÉ

Les règles de vie de chaque séjour reprennent cette charte et s'enrichissent en fonction du projet pédagogique propre à chaque directeur. Ces règles sont expliquées aux participants en début de séjour.

- Je m'engage à respecter les règles de vie établies par l'équipe d'animation et notamment : le respect des horaires (lever, coucher, repas...), du programme, des quartiers libres ainsi que l'utilisation raisonnée du téléphone portable.
- Je m'engage à respecter toutes les règles de sécurité établies par l'équipe d'animation et les prestataires locaux pour la pratique d'activités.
- Je m'engage également à ne pas quitter le groupe et l'hébergement sans autorisation (notamment la nuit).
- Je m'engage à ne jamais mettre en danger autrui ou moi-même et à respecter la réglementation du/des pays visité(s) notamment lorsqu'elle est plus restrictive qu'en France (ex : interdiction de consommer de l'alcool aux USA avant 21 ans ou interdiction de fumer pour les mineurs dans certains pays).

RESPECT DES AUTRES

- Je m'engage à avoir un comportement respectueux envers les autres participants, l'équipe d'animation et les tiers.
- Je m'engage à éviter tout comportement agressif, grossier, violent, moqueur envers les autres, donnant une mauvaise image du groupe, et plus généralement tout comportement de nature à troubler le bon déroulement du séjour.
- Je m'engage à ne pas faire de prosélytisme religieux, politique ou idéologique.
- Je m'engage à respecter l'intimité des autres jeunes ainsi que la « non mixité » des chambres/tentes la nuit.

RESPECT DES LIEUX ET DU MATÉRIEL

- Je m'engage à respecter les hébergements (hôtels, auberges de jeunesse, campings...) : respect du règlement intérieur du lieu, du mobilier, du personnel et de la tranquillité des autres clients...
- Je m'engage également à respecter le matériel de l'équipe d'animation et les objets personnels de mes camarades. Toutes dégradations ou vols engageront ma responsabilité et pourront entraîner une demande de réparation financière.

IMPLICATION DANS LA VIE DU SÉJOUR

- Je m'engage à participer activement à la vie quotidienne du séjour et le cas échéant, aux courses, à la préparation des repas, à la vaisselle, au montage et démontage du camp, ...

CIGARETTE ET CIGARETTE ÉLECTRONIQUE

Si j'ai 13 ans ou moins,

- Je m'engage à respecter une interdiction totale de fumer.

Si j'ai 14 ans ou plus :

- si je suis non fumeur, je m'engage à le rester
- si je suis fumeur, je m'engage à :
  - me déclarer fumeur auprès de l'équipe dès le début du séjour,
  - respecter les règles établies par l'équipe encadrante, notamment les moments durant lesquels je peux fumer (pouvant réduire ma consommation) et la mise en place d'un « espace » fumeur où seuls les fumeurs ont le droit d'accéder
  - ne donner aucune cigarette (ni cigarette électronique) à un autre jeune non fumeur et respecter l'interdiction de fumer en leur présence.

DROGUE & ALCOOL

- Je m'engage à ne pas détenir de la drogue, à ne pas en acheter, et à ne pas en consommer.
- Je m'engage à ne pas détenir d'alcool, à ne pas en acheter et à ne pas en consommer.

RESPONSABLE DE MES AFFAIRES

- Je serai responsable tout au long du séjour de mon passeport (ou pièce d'identité), et affaires personnelles (téléphone portable, argent de poche) mais aussi le cas échéant du matériel qui me sera confié, notamment les clés de ma chambre, les pass métro et/ou train... Les frais engendrés par la perte (pièce d'identité notamment : nouveaux billets d'avion pour le jeune et l'animateur, nuit d'hôtel et frais de repas) sont à la charge exclusive de ma famille.

Avant le séjour, conformément aux Conditions Générales de Ventes, Telligo refusera l'embarquement d'un jeune qui refuserait de signer la présente charte.

Pendant le séjour, le non respect des engagements entraînera une sanction décidée selon le degré de gravité, et pouvant aller, pour les cas graves, jusqu'au rapatriement disciplinaire, lequel serait, comme indiqué dans nos Conditions Générales de Ventes, à la charge des familles qui devraient rembourser tous les frais engendrés.

Le jeune

Nom : .....

Prénom : .....

Date : ..... **Signature**

Le représentant légal

Nom : .....

Prénom : .....

Date : ..... **Signature**